



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 23 JUILLET 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, Mmes BISAUTA, DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, CÉLAN, CAUSSE, Délégués Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, Vice-Présidents ; M. POMMIEZ, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, GOUFFRANT, Jacques VEUNAC, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. ETCHEGARAY ; M. POMMIEZ à M. CAUSSE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 04 JUIN 2010.

Madame GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le procès-verbal de la séance du 04 juin 2010 est soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 27 JUIL. 2010

Publié le 27 JUIL. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,


Pierre GRENADE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

DU 04 JUIN 2010

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz à Bayonne, le vendredi 04 juin 2010 à 18 heures, sur invitation en date du 25 mai 2010, affichée le 25 mai 2010 et transmission d'un ordre du jour complémentaire en date du 28 mai 2010 affiché le 28 mai 2010. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération.

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO (à partir du rapport n° 8), LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA (à partir du rapport n° 8), M. BRISSON (à partir du rapport n° 4), Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. GRENADE, Vice-Président ; M. VOISIN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. GOUFFRANT, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUHEYTS, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. GRENADE à M. BOROTRA ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. DAUBAGNA ; M. BRISSON à M. Michel VEUNAC (jusqu'au rapport n° 3) ; M. GOUFFRANT à Mme DURRUTY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur GRENET, Président. Il procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Madame GIBAUD-GENTILI est désignée Secrétaire de Séance.

ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 23 AVRIL 2010.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil de Communauté prend acte du procès-verbal de la séance du 23 avril 2010.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 19 AVRIL ET 10 MAI 2010 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales les 19 avril et 10 mai 2010.

...

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions prises par Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.ADOPTION DU PROJET DE NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA NIVE MARITIME.

Rapporteur : Monsieur DAUBAGNA.

Le rapport et le projet de nouveaux statuts du Syndicat Mixte de la Nive Maritime sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 5 - ADMINISTRATION GENERALEPRESTATIONS DE LOCATION-ENTRETIEN DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL - RESILIATION DES CONTRATS EXISTANTS.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 - ADMINISTRATION GENERALECREMATORIUM DE LA COTE BASQUE - RAPPORT D'ACTIVITES 2009.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2009 du Crématorium de la Côte Basque.

RESSOURCES

O/J N° 7 - RESSOURCES.BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES EN 2009.

Rapporteur : Monsieur LAFITE.

Le rapport et l'état des acquisitions et cessions immobilières effectuées en 2009 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 8 - RESSOURCES - FINANCES.COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET PRINCIPAL.O/J N° 9 - RESSOURCES - FINANCES.COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.

O/J N° 10 - RESSOURCES - FINANCES.COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.O/J N° 11 - RESSOURCES - FINANCES.COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE.O/J N° 12 - RESSOURCES - FINANCES.COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Monsieur BOROTRA explique en détail l'ensemble des comptes administratifs.

Monsieur GRENET informe l'Assemblée que l'acte d'acquisition de l'immeuble de la SAFAM, particulièrement bien placé sur l'avenue du Capitaine Resplandy, devrait être régularisé rapidement. L'accord sur le prix de cession intervenu avec Maître GUERIN, liquidateur judiciaire, est plus avantageux que le montant proposé il y a environ trois ans.

Par ailleurs, dans le cadre de l'extension de la Zone de Maignon, les négociations en cours avec l'Etat portent sur l'acquisition de 7 hectares de foncier.

Après que Monsieur BOROTRA ait porté à la connaissance de l'assemblée les résultats et les éléments significatifs du compte administratif 2009 du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'Assainissement, du Centre de Formation d'Apprentis, du Port de Plaisance et des Zones d'Aménagement, le Conseil, sur proposition de Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme Président de séance Monsieur BOROTRA, Premier Vice-Président qui, après que Monsieur GRENET, Président de la Communauté, se soit retiré de la séance, fait alors procéder au vote.

Les rapports sur les Comptes Administratifs 2009 du Budget Principal, des Budgets Annexes de l'Assainissement, du Centre de Formation d'Apprentis, du Port de Plaisance et des Zones d'Aménagement et les documents financiers sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur BOROTRA félicite Monsieur GRENET pour le vote à l'unanimité de ces rapports.

O/J N° 13 - RESSOURCES - FINANCES.ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2009.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et les comptes de gestion 2009 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 14 - RESSOURCES - FINANCES.AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2009 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur GRENET remercie Monsieur BOROTRA, Monsieur Jean-François GINESTE et ses services et souligne la qualité de leur travail.

Par ailleurs la grande compétence de Monsieur GINESTE représente une aide extrêmement précieuse dans la gestion des affaires.

Monsieur BOROTRA s'associe à cet hommage et remercie Monsieur GINESTE pour son excellent travail.

O/J N° 15 - FINANCES - BAYONNE.
AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS DE LA FLORIDE - CONVENTION FINANCIERE.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport et le projet de convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 16 - FINANCES - ANGLET.
AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BECASSE - CONVENTION FINANCIERE.

Rapporteur : Monsieur ESPILONDO.

Le rapport et le projet de convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 17 - RESSOURCES - PERSONNEL.
MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Monsieur LAFITE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION

O/J N° 18 - MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION.
RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE BON FONCTIONNEMENT DE LA
PLATEFORME MUTUALISEE DE SERVICES NUMERIQUES.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2009 de la plateforme mutualisée de services numériques.

O/J N° 19 - MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - TIC - COMMUNICATION
NOUVEAU MARCHÉ DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS A HAUT DEBIT.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

O/J N° 20 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

TECHNOCITE - POLE AERONAUTIQUE BAYONNE ANGLET BIARRITZ - VALIDATION DES ELEMENTS DU BAIL A CONSTRUCTION A INTERVENIR.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Monsieur GRENET précise que la S.E.M. Cré@ticit  construit un b timent pour y installer COMPOSITADOUR, avec le soutien tr s volontariste des Conseils R gional d'Aquitaine et G n ral des P.A., de la Soci t  DASSAULT et de la Communaut  d'Agglom ration.

La machine outil,  l ment essentiel pour le fonctionnement de cette soci t , sera op rationnelle   la fin de l'ann e 2010. Cette int ressante op ration marque, sur le plan industriel, le d marrage de TECHNOCITE.

Par ailleurs, un terrain est r serv    la Soci t  BHR pour l' dification d'un local o  seront construits de petits h licopt res. Ces appareils ont une autonomie de 350 kms pour une vitesse de 200 Km/h.

Un b timent abritant des activit s tertiaires est aussi en cours de construction par la Soci t  Midi 2i.

Le rapport est adopt    l'unanimit .

URBANISME

O/J N° 21 - URBANISME - COMMUNS.

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - APPROBATION DU PLH. 2010-2015.

Rapporteur : Monsieur MILLET-BARB .

Monsieur le Pr fet a formul  quelques remarques sur le projet de P.L.H. et notamment   propos de la construction de l'H tel social. Ce projet achoppe car l'Etat n'est pas en mesure d'assurer les d penses de fonctionnement, semble-t-il pour le moment.

Monsieur BOROTRA s'est entretenu de cette affaire avec Monsieur le Pr fet et ce dossier va  tre relanc . Le Pr fet estime,   juste titre, qu'il convient d'engager des pourparlers avec les Collectivit s Territoriales avant d'engager les discussions avec les associations. Le Pr fet est tout   fait ouvert   cet  gard.

Monsieur GRENET pr cise que les travaux d'am nagement ne seront pas engag s avant d'obtenir l'assurance de la prise en charge des d penses de fonctionnement par l'Etat.

Il r sume les orientations du P.L.H. :

Sur le *plan quantitatif* un effort  norme est demand    l'agglom ration. Sur les cinq ans   venir, il pr voit la construction de 1 000 logements sociaux par an. Sur cette pr vision, la Ville de Bayonne devra en  difier 55 %, celle d'Anglet 35 % et celle de Biarritz 15 %.

Sur le *plan qualitatif* un effort important est  galement pr vu. A ce jour, un grand nombre de P.L.S. ont  t  r alis s ; l'effort portera en cons quence sur les logements en P.L.U.S., les P.L.A.I. et l'accession sociale.

Pour les programmes dépassant une vingtaine de logements, les promoteurs immobiliers devront obligatoirement réaliser un pourcentage de 20 à 30 % de logements sociaux.

Une réunion d'information est programmée à Bayonne pour les informer de ces dispositions.

Compte tenu de l'importance accordée à l'édification du logement social, il serait souhaitable que le prix du foncier diminue.

Ce P.L.H. est extrêmement ambitieux en raison de ses objectifs : 1 000 logements par an dont 365 logements locatifs sociaux, 265 logements en accession aidée soit 730 logements sociaux par an.

Monsieur MILLET-BARBÉ souligne sa parfaite adéquation avec les besoins des ménages contrairement au précédent et note l'effort important pour y répondre.

Le rapport et le P.L.H. 2010-2015 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 22 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
DELEGATION DE COMPETENCES POUR L'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ETAT AU
LOGEMENT- CONVENTION 2010-2015

Rapport retiré de l'ordre du jour.

O/J N° 23 - URBANISME.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - CONVENTION D'UTILITE SOCIALE.

Rapporteur : Monsieur MILLET-BARBÉ.

Les C.U.S. concernent :

- la production et la gestion du patrimoine ;
- la réhabilitation du bâti ;
- la vente et la démolition du patrimoine.

Elles comprennent en outre un volet :

- de politique sociale des organismes ;
- sur la qualité des services rendus.

La Communauté d'Agglomération :

- laisse aux bailleurs sociaux le soin de signer ces C.U.S. avec l'Etat en fixant un certain nombre d'exigences par rapport au P.L.H. ;
- se positionne en qualité d'observateur.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 24 - URBANISME - COMMUNS.
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DU TERRITOIRE
COMMUNAUTAIRE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Ce rapport est important car le contexte des trois Communes de la Communauté d'Agglomération a changé.

L'évolution de la pluviométrie engendre un certain nombre de phénomènes qu'il faut anticiper.

Ce schéma territorial de l'assainissement pluvial permettra de mieux connaître les lieux les plus sensibles, les sites où il faudra intervenir en priorité. L'objectif est d'éviter les inondations de ces derniers mois.

Monsieur GRENET souligne l'importance de ce schéma directeur. L'urbanisation importante de l'agglomération et les changements climatiques nécessitent le lancement de cette étude.

Selon les renseignements communiqués par les Services Techniques de la Communauté d'Agglomération, les pluies qui ont généré des inondations sur Bayonne, ont été répertoriées comme cinq-centenaires.

D'ailleurs, on n'était pas habitué ces dernières décennies aux épisodes pluvieux d'une rare intensité constatés depuis quelques mois.

La Communauté d'Agglomération étant compétente en matière hydraulique, il convient d'être extrêmement vigilant. Ce schéma d'assainissement aboutira sur un diagnostic et préconisera des solutions pour limiter les inondations notamment dans les zones particulièrement sensibles sur Bayonne et Anglet.

En plus des problèmes hydrauliques liés aux changements climatiques et aux pluviométries importantes, Monsieur DAUBAGNA soulève le problème de la pollution. Ces abats d'eaux lessivent de plus en plus les milieux urbains. Les pollutions sont rejetées directement dans l'Adour par les fossés et ruisseaux ce qui impacte la qualité des eaux de l'Adour.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 25 - URBANISME - BAYONNE.

PLAINE D'ANSOT - ACHAT D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE DE BAYONNE.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 26 - URBANISME - BAYONNE.

CHEMIN DE SAINT-BERNARD - ACHAT D'UNE PROPRIETE A LA COMMUNE DE BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur ETCHEGARAY.

Monsieur GRENET explique que le restaurant qui se trouvait sur cette propriété, acquise par la Ville de Bayonne, a été démoli. Cette zone va être affectée, cette année, à l'accueil des gens du voyage à côté de l'aire utilisée l'année dernière. L'accueil se fera sur deux hectares au lieu d'un.

Ce foncier, situé dans la zone portuaire, a une vocation économique.

C'est pour ces deux raisons que la Communauté d'Agglomération rachète à la Ville cette propriété.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

...

O/J N° 27 - URBANISME - BAYONNE.
RUE DE LA CALE - CESSION D'UN TERRAIN A A.B.M.S.

Rapporteur : Monsieur ETCHEGARAY.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 28 - URBANISME - ANGLET.
REVISION GENERALE DU P.L.U. - SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE AVEC LA
COMMUNE D'ANGLET.

Rapporteur : Monsieur ESPILONDO.

Le rapport et le projet de convention-cadre sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 29 - URBANISME - ANGLET.
FONDS DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DE LA FEDERATION
COMPAGNONNIQUE DES METIERS DU BATIMENT.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Monsieur GRENET indique que la Communauté d'Agglomération apporte une aide comme elle l'a fait pour l'Université des Métiers.

Il souligne l'importance du développement de la Fédération Compagnonnique qui sera implantée sur le site de Juzan à côté de l'ISA-BTP, de NOBATEK, de CANTAU.

Le rapport et le projet de convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 30 - URBANISME - BIARRITZ.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA QUATRIEME
TRANCHE DE 47 LOGEMENTS DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE
209 LOGEMENTS RUE DE PETRICOT POUR LE COMPTE DE LA SO.GI.CO.BA.

Rapporteur : Madame CONTRAIRES.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

O/J N° 31 - PATRIMOINE - BAYONNE.
TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REFECTION DU PONT MAYOU ET DU MUR DE
QUAI - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MANDAT.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Monsieur GRENET rend hommage à la compétence du personnel.

Grâce à la réactivité et à la mobilité des entreprises et du personnel des services techniques de la Ville l'ouvrage a été sauvé et la catastrophe évitée.

Le rapport et le projet d'avenant n° 2 à la convention de mandat sont adoptés à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

O/J N° 32 - ASSAINISSEMENT - COMMUNS.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - ANNEE 2009.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel du délégataire et du rapport sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2009.

O/J N° 33 - DECHETS MENAGERS.

RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Par rapport aux années écoulées, une diminution (environ -13 %) des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés sur l'agglomération est enregistrée, mais ce résultat est insuffisant.

Le tonnage d'emballages et de journaux triés a augmenté (+ 53,5 %) sur 2000/2009. En 2009, 7 600 tonnes d'emballages et de journaux ont été triés soit 72 kilos par habitant. Ces chiffres sont très importants mais ne représentent qu'un détournement de 16,4 % du volume qui pourrait être trié. Sur ce point des progrès restent à réaliser.

Une réunion du Comité de Pilotage pour l'amélioration de la collecte des déchets est programmée. Des mesures seront mises en œuvre pour rendre la collecte plus performante en vue de générer des économies.

Les services municipaux et les polices municipales des villes travaillent pour lutter contre les dépôts sauvages pour homogénéiser les pratiques sur les trois communes.

Monsieur GRENET indique qu'une usine de traitement des déchets sera construite. L'importance du tri effectué en amont générera une baisse du tonnage à traiter par cette usine et impactera par conséquent le coût de traitement.

A titre d'information, le Commissaire-Enquêteur a donné un avis favorable, sans réserve, assorti de quelques recommandations à propos du boisement.

Une autre enquête publique sera diligentée à l'automne sur les installations classées environnementales.

Aujourd'hui, l'autorisation de modifier le P.L.U. est acquise. La procédure d'utilité publique peut être mise en place et permettra, si nécessaire, de recourir à l'expropriation.

Le groupement URBASER a été désigné en qualité de maître d'ouvrage pour la construction de l'usine.

Le Syndicat Bil Ta Garbi présentera, en préambule de la Commission Générale du 16 juillet 2010, le fonctionnement de l'usine, son aspect architectural, le process, etc.

Monsieur GRENET a demandé la mise en place d'un Comité de Suivi dans lequel siègeront des élus de la Communauté (M. MONDORGE, Mme BISAUTA), l'Adjoint à l'Urbanisme de la Ville de Bayonne, des représentants de l'Administration de la Communauté d'Agglomération (M. BADIE), de la Ville de BAYONNE (MM. EVRARD, VITTENBERG).

...

Il suivra l'évolution de cette affaire jusqu'à la mise en service de l'usine.

Le Syndicat Mixte Bil Ta Garbi organisera des opérations de communication à destination des concitoyens et des visites d'installations déjà existantes à l'intention des représentants de la C.L.I.S.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

DIRECTION GENERALE

O/J N° 34 - DIRECTION GENERALE. CONTRAT D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Monsieur le Président rectifie le chiffre figurant dans le tableau récapitulatif des opérations annexé au rapport. Sur le programme relatif à la qualité des eaux de baignade, il convient de lire 1 150 000 Euros et non 1 450 000 Euros.

La signature du Contrat d'Agglomération est programmée le 10 juin prochain.

Le rapport et le projet de Contrat d'Agglomération avec le Conseil Général sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président relate la réunion à Bordeaux portant sur l'attribution des fonds FEDER. La Communauté d'Agglomération a déposé un dossier pour le financement du Transport en Commun en Site Propre dont le coût s'élève à 150 M€. La demande a été acceptée par le Comité de Validation Etat/Préfet de Région. Il s'agit d'une bonne nouvelle.

Des dossiers seront ensuite présentés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, au Conseil Général et financés également par le S.M.T.C. par le biais du versement-transport.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRENET remercie ses collègues et lève la séance à 19 heures 15.

Le Secrétaire de Séance,

Dominique GIBAUD-GENTILI

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	224
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.2 - Fonctionnement des assemblees
Objet de l'acte	O/J N 1 Adoption du PV du 04 juin 2010. Avec en annex PV.
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100723-224-DE
Date de transmission de l'acte	27/07/2010
Date de réception de l'accuse de réception	27/07/2010